

PROGRAMME FORMATIONS AUTOMNE HIVER 2022-2023

Conduire un troupeau caprin en s'appuyant sur la valorisation des parcours pour gagner en autonomie fourragère

1 journée : 9h30-17h30

Le vendredi 20 janvier 2023 à Salies de Béarn (chez Sébastien Lohr, éleveur fromager)

Objectifs : Mieux comprendre les clés de l'alimentation d'un troupeau caprin sur parcours pour optimiser la conduite de son système, l'adapter aux variabilités saisonnières, améliorer son autonomie fourragère sur le long terme et s'assurer de la bonne santé des animaux.

- Visite d'un élevage valorisant des chèvres des Pyrénées sur parcours le matin
- Apport de contenus théoriques et partage d'expériences en salle l'après midi

Public : Eleveurs ou futurs éleveurs caprins souhaitant optimiser la conduite de leur troupeau sur parcours plus ou moins boisés/embroussaillés

Contenu : Plan de pâturage

Dynamiques de végétation, impact du pâturage et conditions de renouvellement de la ressource
Besoins alimentaires et capacité d'ingestion des caprins
Valeur alimentaire des broussailles/feuillus

Intervenante : Fanny Thuault (animatrice association Chèvre des Pyrénées)

D'autres formations sont en préparation pour 2023

N'hésitez pas à faire remonter vos besoins/souhaits auprès de l'association

⇒ **Valoriser la viande de chevreau** (1 journée)

Date à définir (janvier ou mars 2023 ?)

Lieu : Haute Garonne (secteur Carbonne)

Objectif : Identifier les circuits de commercialisation possibles pour la viande de chevreau, en viande fraîche ou transformée ; améliorer la valorisation de la viande de chevreau et la rentabilité de cet atelier

Public : Eleveurs ou futurs éleveurs de caprins souhaitant valoriser la viande caprine

Supports de formation : visite d'un atelier de transformation de viande (si possible), apport de contenus théoriques et partage d'expériences, calcul de marge brute, dégustation de plats cuisinés à base de viande de chevreau

NB : il est possible d'organiser des formations « à la demande » si le nombre de participants potentiels est suffisant (7-8 personnes min). Le délai d'organisation à prévoir est d'environ 2 mois

Inscriptions et informations complémentaires :

Association Chèvre des Pyrénées – 32 avenue du GI de Gaulle – 09000 Foix
Tél : 09.54.50.96.33/06.56.67.35.33 Courriel: asso.chevre.pyr@free.fr



INSCRIPTIONS FORMATION JANVIER 2023

Conduire un troupeau caprin en s'appuyant sur la valorisation de parcours et de milieux plus ou moins boisés / embroussaillés

Le 20 Janvier 2023 à Salie de Béanr (64)

Je m'inscris à la formation du 20 janvier (possibilité de s'inscrire par mail/téléphone) et j'accepte les conditions générales de formation

NOM Prénom :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

Niveau de formation/diplôme :

Tél :

Mail :

STATUT / SITUATION PROFESSIONNELLE :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Exploitant agricole (*) | <input type="checkbox"/> en démarche d'installation (joindre documents PPP) |
| <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur (*) | <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi |
| <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire (*) | <input type="checkbox"/> Salarié agricole |
| <input type="checkbox"/> Aide familiale (*) | <input type="checkbox"/> Autre : |

(*) ressortissants VIVEA

Pour les ressortissants Vivea, une prise en charge financière de la formation est possible via le fond Vivea (vous n'aurez rien à payer).

Nous consulter si vous n'êtes pas ressortissant Vivea.

Un chèque de caution de 50€ à l'ordre de l'association chèvre des Pyrénées devra être joint au formulaire d'inscription. Il vous sera restitué le jour de la formation.

Le programme détaillé de la formation sera envoyé une semaine à l'avance

FORMULAIRE ET CHEQUE DE CAUTION A RETOURNER à

Association Chèvre des Pyrénées – 32 avenue du GI de Gaulle – 09000 FOIX

Informations complémentaires : Fanny Thuault 09.54.50.96.33 / 06.56.67.35.33 asso.chevre.pyr@free.fr

CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

1. Inscriptions et coût de la formation

Le stage est ouvert à tout public concerné par les thématiques abordées.

L'inscription est enregistrée à réception du formulaire d'inscription accompagné d'un chèque de caution de 50€ à l'ordre de l'Association Chèvre des Pyrénées. Ce chèque sera restitué en début de formation.

Dans un souci d'organisation, les inscriptions doivent parvenir à l'association Chèvre des Pyrénées deux semaines avant le début de la formation.

Le coût de la formation est pris en charge pour les stagiaires cotisant au fond de formation Vivea. Lors de l'inscription, le stagiaire assure son éligibilité au fond de formation Vivea (pour bénéficier d'une prise en charge des fonds Vivea, les ressortissants Vivea doivent être à jour de leurs cotisations MSA et ne doivent pas avoir déjà atteint leur plafond annuel de prise en charge). Les stagiaires ne relevant pas de ce fond de formation devront prendre contact directement avec le responsable du stage avant inscription.

2. Annulation ou absence

Toute annulation doit impérativement être notifiée au responsable de la formation au moins 8 jours avant le début de la formation.

Toute absence non justifiée à la formation entrainera l'encaissement du chèque de caution.

3. Date, lieu, horaires et programme

Une convocation précisant date, lieu, horaires et programme du stage sera envoyée à réception du formulaire d'inscription et au plus tard 8 jours avant le début de la formation.

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu ou l'intervenant si les circonstances l'y obligent.

4. Attestation de présence

Il sera délivré aux stagiaires une attestation de présence à la fin de chaque formation.

5. Obligations du stagiaire

Le stagiaire s'engage à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. En cas contraire, l'attestation de stage ne pourra être délivrée.

Le stagiaire atteste, en cas de d'utilisation d'un véhicule pendant la durée de la formation, être en possession d'un permis de conduire et certificat d'assurance valide.

Le stagiaire doit s'assurer de sa couverture sociale ainsi que de la validité de son assurance responsabilité civile en cas de dommage sur un tiers. L'association Chèvre des Pyrénées décline toute responsabilité en cas d'accident.

6. Dispositions sanitaires relatives au Covid19

Les formations organisées par l'association Chèvre des Pyrénées se dérouleront dans le respect des gestes barrières destinés à prévenir la propagation du Covid 19 (mise à disposition de gel hydroalcoolique, distanciation, séquences en plein air privilégiées).

NB : il est possible d'organiser des formations « à la demande » si le nombre de participants potentiels est suffisant (7-8 personnes min). Le délai d'organisation à prévoir est d'environ 2 mois.

Contact

Association Chèvre des Pyrénées – 32 avenue du Général de Gaulle – 09000 Foix

Tél : 09.54.50.96.33 / 06.56.67.35.33 – Courriel : asso.chevre.pyr@free.fr